

RP Tournoi « Les plumes du Lorient » 2026 - Auriol Roquevaire Badminton
RÈGLEMENT PARTICULIER de la quinzième édition du Tournoi
« LES PLUMES DU LORIENT » Auriol 21-22 novembre 2026

Art.01 Autorisé par la FFBaD sous le n° *en cours*, le tournoi « Les Plumes du Lorient » est ouvert à l'ensemble des catégories autorisées à jouer en seniors ; il se déroule conformément au règlement général des compétitions (RGC), que le présent règlement particulier complète.

Le juge-arbitre de la compétition est Benjamin TOCON.

Le Géo principal de la compétition est Gaël DELAGE. Il sera assisté par Mickaël CAPARAOS, Renaud ELIET et Philippine PUCHEU.

Le tournoi se déroule au Complexe Sportif des Artauds (GYMNASE GASTON REBUFFAT), avenue des Artauds, 13390 Auriol.

Art.02 Ce tournoi est ouvert aux joueurs licenciés de la FFBaD classés des séries N2 à P12 ainsi qu'aux joueurs non classés, sous réserve des dispositions de l'article 8. Dans chaque discipline, les joueurs et paires inscrits seront regroupés selon leur cote FFBaD (CPPH) prise 15 jours avant le début du tournoi (**le jeudi 05 novembre 2026**). Pour les doubles et les mixtes, c'est la somme de la cote de chacun des deux joueurs dans la discipline concernée qui est prise en compte.

Art.03 Les inscriptions se font exclusivement sur BADNET /Ebad :

- **Ouverture des inscriptions le 20 septembre 2026 à 11h00**
- **Clôture des inscriptions le 18 octobre 2026 à 23h00**
- **La composition des tableaux et le tirage des têtes de série sont fixés au 14 novembre 2026**

Le logiciel BADNET, sera le logiciel utilisé pour la gestion de la compétition.

Art.04 Les droits d'inscription sont fixés à 22 € pour un tableau et, 25 € pour deux tableaux.

Art.05 Chaque joueur peut s'engager dans 1 ou 2 tableaux.

Art.06 A titre indicatif, il est prévu 6 tableaux par discipline. Ces tableaux seront dénommés « Série 1 » (meilleures cotes) à « Série 6 » (cotes les moins élevées). Les joueurs et paires seront affectés par le comité d'organisation au tableau correspondant à leur CPPH à la date de confection des tableaux, de manière à assurer un écart de niveau raisonnable entre les cotes les plus hautes et les cotes les plus basses au sein d'un même tableau (sachant que conformément à l'article 3.2.1.5 du RGC, le CPPH du mieux classé des participants ne peut être plus de 16 fois supérieur au CPPH du moins bien classé des participants du même tableau).

Art.07 Le nombre maximum de participants est fixé à 230.

Dans l'intérêt de la compétition, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux. La prise en compte des inscriptions se fera par ordre d'enregistrement du paiement. Afin d'homogénéiser les tableaux et de favoriser une meilleure compétition à tous, l'organisateur se laisse le droit de ne pas respecter cet article pour compléter une série.

Art.08 Le nombre de tableaux par discipline sera adapté par le comité d'organisation en fonction de la répartition des joueurs inscrits. Le comité d'organisation se réserve le droit d'accepter ou non les joueurs non classés, en fonction du nombre de joueurs classés P10 à P12 parmi les inscrits.

Art.09 Chaque tableau se joue intégralement sur une journée :

- **Samedi 21 novembre 2026 se joueront les tableaux de doubles (DH & DD)**
- **Dimanche 22 novembre 2026 se joueront les tableaux de doubles mixtes (DMx)**

Art.10 Forfaits : Les justificatifs du forfait seront à envoyer sur le site de la Ligue SUD Badminton : <https://sudbad.fr/forfait/>

Le Juge-Arbitre Principal et le Géo devront être tenu informé de tous forfaits en amont de la compétition.

En cas de forfait dans une paire, la paire concernée est remplacée par une paire en liste d'attente dans le même tableau. Si aucune paire n'est en liste d'attente, alors le comité d'organisation pourra proposer à un(e) joueur(se) inscrit(e) sans partenaire de remplacer le (la) joueur(se) forfait. En dernier ressort, le comité d'organisation pourra intégrer un(e) joueur(se) non inscrit(e) en remplacement. En cas de forfait intervenant postérieurement à la première diffusion des convocations, les droits d'inscription des joueurs concernés ne sont pas remboursés.

Art.11 Chaque tableau sera joué en poules en phase préliminaire – avec deux sortants par poule dans la mesure du possible – puis en élimination directe en phase finale. L'organisation favorisera les poules de 4

Art.12 Tous les matches seront joués en deux sets gagnants de 15 points.

Art.13 Les horaires sont donnés à titre indicatif. Tout joueur désirant s'absenter pendant le tournoi doit le signaler tant à la table de marque qu'au juge arbitre, dont il attendra d'obtenir l'accord avant de quitter la salle. Les matches peuvent être lancés avec une heure maximum d'avance sur l'horaire annoncé.

Art.14 Tout joueur doit se faire pointer dès son arrivée au gymnase.

Art.15 Conformément à l'article 2.14 du RGC, tout joueur mineur doit être accompagné d'un adulte responsable tout au long de la compétition, connu du juge-arbitre et disposant d'une autorisation parentale s'il n'est pas lui-même parent du joueur concerné.

Art.16 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige, le volant choisi sera celui en vente dans la salle (Victor 3).

Art.17 Le temps de repos minimum entre deux matches est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés.

Le temps de mise en condition est fixé à 3 minutes à partir du moment où le match est lancé, test des volants compris.

Art.18 Le temps de préparation sur le terrain est de 3 minutes. Pour rappel, le test des volants doit avoir lieu à l'arrivée des joueurs sur le terrain, au début du temps de préparation.

Art.19 Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé le délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le juge-arbitre et ce, quel que soit le niveau de la compétition.

Art.20 L'accès au plateau de jeu est réservé aux seuls joueurs devant disputer un match ainsi qu'aux arbitres, juges-arbitres et membres de l'organisation. La présence de deux conseillers par joueur (ou par paire) est admise s'ils ne gênent pas le jeu (les conseillers devant se placer sur les chaises bordant l'aire de jeu). Les joueurs doivent se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants, ainsi qu'avec tous les éléments nécessaires au bon déroulement de leur match.

Art.21 Une tenue de badminton conforme à la circulaire FFBaD en vigueur est exigée sur les terrains.

Art.22 Les matches sont auto-arbitrés. En cas de litige, tout joueur pourra faire appel au juge-arbitre et demander à être arbitré, sous réserve de la disponibilité des arbitres éventuellement présents.

Art.23 Tout volant touchant la structure du gymnase est compté « faute », que ce soit au service ou en jeu. Tout volant touchant le filin d'un panneau de basket est à remettre (« let »), au service comme en jeu.

Art.24 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes ou autres.

Art.25 L'inscription au tournoi du « Les plumes du Lorient » implique l'acceptation du présent règlement.

Art.26 Le règlement général des compétitions (RGC) de la FFBaD s'applique à l'ensemble des points non développés dans le présent règlement.